



3^{ÈME} ÉDITION DE LA JOURNÉE DE RECONNAISSANCE AU PERSONNEL DU CHU D'ANGRÉ

L'interview du Semestre



Dr DIABATÉ Moussa,
DG du CHU d'Angré :
"Mon objectif : Bâtir
un hôpital davantage
attractif et performant"



**Signature de Contrats de Performance,
au Ministère de la Santé : un an déjà !**

**Redynamisation de la
Mutuelle des Agents du
CHU d'Angré :**
Dr. AGUÉI AGUÉI Serge,
aux commandes



NOUVELLES DU CHU D'ANGRE.....	3
Les travaux de la Direction Technique.....	3
Passation de charges entre les Directeurs Techniques sortant et entrant.....	5
Signature des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Directeurs Généraux de la Santé : Un an déjà.....	5
Protection des Droits d'auteurs : partenariat entre le BURIDA et le CHU d'Angré	6
Réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance du CHU d'Angré	6
L'Interview du Semestre : Dr. DIABATÉ Moussa, DG du CHU d'Angré.....	9
ESPACE RH.....	11
Infos RH.....	11
3 ^{ème} Edition de la Journée de Reconnaissance au Personnel du CHU d'Angré.....	12
Actualités de la mutuelle des agents du CHU d'Angré	14
Bilan du 1 ^{er} Bureau de la MACHUA	14
Une nouvelle démarche pour la MACHUA.....	15
Renouvellement du Bureau exécutif de la MACHUA.....	15
Dr. AGUÉI AGUÉI Serge, aux commandes de la MACHUA.....	16
Célébration de la Journée Internationale des Droits de la Femme au CHU d'Angré.....	17
ESPACE SANTE.....	18
Le Spécialiste.....	18
Hygiène au quotidien.....	20
Diététique : équilibre de la ration alimentaire.....	22
Carnet Rose.....	27

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de publication :

Dr. DIABATE Moussa
Directeur Général du CHU
d'Angré

Directrice scientifique :

Prof. KACOU N'DOUBA
Adèle, Directrice Médicale et
Scientifique du CHU d'Angré

Présidente du Comité de Rédaction :

Dr. ABOU KOUAKOU Bledja
Annabelle, Sous-Directrice de
l'Information Médicale

Rédacteur en chef :

MESSOU Anoï, Chef du Service
de Communication et des
Relations Publiques

Secrétaires de rédaction :

- Mme DJEDJE
- ASSI N'Da

Rédacteurs :

- ACHI Constance, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Carrières
- Dr. N'DRI Arlette, Sous-Directrice de la Prévention et du Contrôle de l'Infection
- Dr. DIABAGATE, Nutritionniste
- KOFFI Franck

Photographes :

- KOFFI Franck
- SEKA Gervais

Infographes :

- SEKA Gervais
- MESSOU Anoï



L'ÉDITO

Il est important pour moi, au milieu de l'année 2025 de féliciter chacun de vous pour le travail abattu jusque-là.

Le CHU d'Angré demeure à ce jour un modèle de référence dans le système sanitaire ivoirien et c'est ce qui exprime cette énième distinction qu'est le prix du Meilleur CHU, obtenu en fin 2024, lors des Hosto Awards. J'invite une nouvelle fois, l'ensemble du personnel à poursuivre les efforts pour remplir nos missions.

Et en vue de motiver davantage les Agents de l'hôpital, la Direction Générale a organisé cette année la Troisième Edition de la Journée de Reconnaissance envers le personnel. Journée au cours de laquelle les Agents admis à la retraite ont reçu un vibrant hommage et les meilleurs agents et les meilleurs services du CHU d'Angré ont été célébrés.

De même à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Droits de la Femme, la Direction Générale a été aux côtés des travailleuses du CHU en leur offrant des pagnes et en organisant une cérémonie pour les célébrer.

Ce numéro de notre journal retrace tous ces événements et met également en lumière l'actualité de notre mutuelle dont le bureau a été renouvelé après une élection. C'est l'occasion pour moi d'inviter tout le personnel à adhérer aux activités de la MACHUA pour le bien-être de tous.

Ensemble, relevons le défi d'aller plus loin pour la santé des populations.

Dr. DIABATE Moussa

Directeur Général

www.chuangre.ci

info@chuangre.ci

Tél. : +225 27 22 49 64 00

NOUVELLES DU CHU D'ANGRE

Les travaux de la Direction Technique

Madame TOURE Kpamtcha Odile a été nommée Directrice Technique du CHU d'Angré en octobre 2024.

Elle a débuté sa carrière en 2003 comme Technicienne Biomédicale à l'Institut de Cardiologie d'Abidjan. Après neuf ans de fonction, elle se rend à Compiègne, en France, où elle obtient un Master des Sciences et Technologies de la santé en 2014.

De retour en Côte d'Ivoire, elle sert à l'Institut Pasteur d'Abidjan pendant trois ans, puis à la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) durant deux ans. Après son passage à la Cellule de Passation des Marchés du Ministère de la Santé, elle est recrutée, en 2017 au CHU d'Angré comme Ingénieur des Techniques Biomédicales. Elle nous fait le point des travaux de sa direction.



Madame TOURE Odile, Directrice Technique : **“Notre 2nd appareil d'IRM renforcera notre capacité d'accueil”**

La construction du bâtiment qui abritera la Direction Technique a commencé en 2020. A quel niveau se trouvent les travaux à ce jour ?

Les travaux de ce bâtiment ont connu un retard parce que l'entreprise en charge n'a pas respecté le cahier de charges. Ces travaux ont donc été confiés à la Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM) du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.



La DCM doit faire procéder à la correction de quelques malfaçons du bâtiment, à l'installation d'onduleurs et de la téléphonie, avant de faire approuver les installations de climatisation et d'électricité par un bureau d'études certifié ; cela afin de s'assurer d'être dans les normes.

C'est donc après la certification sincère des travaux que la DCM fera une réception provisoire des clés du bâtiment, en accord avec le Contrôleur financier ou budgétaire avant la livraison officielle au CHU pour l'utilisation pratique de ce local. Tout ce processus prendra incessamment fin et le bâtiment devrait être à la disposition de l'établissement bien avant la fin de l'année.

Quel impact aura la livraison de ce bâtiment sur le fonctionnement de votre Direction en particulier et sur le CHU en général ?

La livraison de ce local au CHU d'Angré sera un grand soulagement pour tous, car à chaque local correspondra un corps de métier. Il y aura donc des locaux adaptés aux ateliers de maintenance biomédicale, au service

informatique, etc. Les services de la Direction Technique seront mieux organisés, mieux équipés et donc plus efficaces pour un meilleur rendement.

Concernant l'impact sur le CHU, vu que les services techniques quitteront les locaux actuellement occupés dans différents bâtiments, cela permettra de déployer les agents de beaucoup de services qui sont à l'étroit et de répondre aux nouveaux besoins de locaux.

En mai 2023, ont débuté des travaux pour le rehaussement de la clôture du CHU. Qu'en est-il de ces travaux en ce moment ? Les problèmes à l'origine du rehaussement, sont-ils de vieux souvenirs ?

Les travaux du rehaussement sont terminés et tout va bien. Depuis que la clôture est rehaussée, la zone de l'hôpital est mieux sécurisée. Il n'y a plus de cas de vol de matériel dans l'établissement, ni de marchands ambulants le long de la clôture.

Un second appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) vient d'être installé dans notre hôpital. Quelle différence technique y a-t-il entre le premier et le nouvel IRM ?

Les deux appareils ont la même puissance de 1.5 tesla. Mais ce nouvel appareil a, en plus, un haut champ, capable de faire des acquisitions entières du corps humain telles que des explorations du cœur, du cerveau, des reins, de l'appareil digestif et de tous les membres.

Ce second IRM contient également un Picture Archiving Communication System (PACS). C'est donc un système de transmission et d'archivage d'images qui sert à recueillir, à stocker, à gérer et partager les images médicales, entre le personnel soignant ou entre établissements de santé, contribuant ainsi, à une meilleure prise en charge des patients.

Quelle est l'opportunité d'installer ce second appareil quand on sait que le CHU est en sous-effectif et que le service d'Imagerie pourrait ne pas avoir assez d'agents pour faire fonctionner ces deux appareils à la fois ?

Cet appareil est un don du Ministère en charge de la Santé, financé par la Banque Mondiale dans le cadre de la riposte à la Covid-19. Cette institution assurera la maintenance de cet IRM durant quatre ans. Pendant cette période, le CHU pourra mieux se préparer pour assurer une maintenance efficace de l'appareil.

Cette machine est la bienvenue, surtout que le Service d'Imagerie Médicale de l'hôpital projette de devenir un centre de référence dans le système de processus qualité pour la certification de ces services. Elle renforce également notre capacité d'accueil pour le bien-être des populations. Quant au personnel utilisateur, des formations seront dispensées pour une mise à niveau.

La Maternité du CHU a été réhabilitée récemment. Quel changement majeur cette réhabilitation va-t-elle apporter à l'établissement ?



Le sol a été revêtu, la peinture des murs a été refaite, les rideaux ont été remplacés et un service d'accueil a été installé à l'intérieur du local ; les caisses et la facturation sont désormais orientées vers l'extérieur du local. Les clients y ont donc accès en étant hors du local. Tout ceci pour avoir une meilleure visibilité, une meilleure circulation

et une sécurité acceptable de tous, pour une meilleure prise en charge des patients.

Y a-t-il d'autres services de l'hôpital, visés par la réhabilitation ?

Oui, la réhabilitation va continuer. Le projet de revêtement de sol devrait s'étendre au Bloc Opératoire, au Service de la Réanimation et aux Services d'Hospitalisations.

Quels sont les prochains chantiers de la Direction Technique, en termes de travaux et d'acquisition d'équipements ?

Nous avons, comme chantier, l'extension et la réhabilitation de la cuisine de l'hôpital. Mais le plus important des travaux est la réhabilitation du bâtiment O. Des travaux sont en cours dans ce local pour la mise

en place du bloc de chirurgie digestive et du bloc de chirurgie ophtalmologique au rez-de-chaussée. A l'étage, des salles d'hospitalisation seront aménagées pour les patients opérés des yeux et ceux de la chirurgie digestive.

Madame la Directrice Technique du CHU d'Angré, nous sommes au terme de notre entretien, quel est votre mot de fin ?

Merci au Comité de Rédaction pour l'occasion que vous m'avez donné de parler de ma Direction et de ses travaux. J'exhorte le personnel à prendre soin des équipements et des infrastructures à nous confier, pour un hôpital fonctionnel et efficace.

Je remercie la Direction Générale qui nous accompagne dans toutes nos activités pour relever tous les défis.

Propos recueillis par ASSI N'DA

PASSATION DE CHARGES ENTRE LES DIRECTEURS TECHNIQUES SORTANT ET ENTRANT



Le 25 octobre 2024, s'est tenue à la Salle de Conférence du bâtiment A, sous la présidence de Dr. KOUAKOU Elisabeth, représentante du Ministre en charge de la Santé, la passation de charges entre le Directeur Technique (DT) sortant, Monsieur KOUAMÉ Kouakou et Madame TOURÉ Odile qui lui succède à ce poste.

A l'endroit de la nouvelle Directrice Technique du CHU d'Angré, le DT sortant a adressé ses félicitations pour sa nomination et l'a assurée de son accompagnement dans cette nouvelle fonction, en cas de besoin. Quant à la nouvelle directrice, elle a remercié M. KOUAMÉ pour le travail abattu au sein de l'établissement et s'est engagée à tenir le flambeau encore plus haut, pour un plateau technique répondant aux attentes des populations.

ASSI N'Da

SIGNATURE DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ : UN AN DÉJÀ

Le 31 juillet 2024, s'était déroulée au Noom Hôtel d'Abidjan-Plateau, la cérémonie de signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Ministre en charge de la Santé et les Directeurs Généraux de 15 structures sanitaires parmi lesquels les CHU, le Centre National de Radiothérapie, le Centre National de Transfusion Sanguine, etc.

Le Ministre, Monsieur Pierre DIMBA, avait salué les efforts accomplis par les acteurs du secteur de la Santé et les avait encouragés à maintenir leur engagement en faveur du bien-être des populations. Mettant les nouveaux DG en mission, il leur avait demandé d'œuvrer, au sein de leurs structures respectives, pour le bien-être des populations.

Dr DIABATE Moussa, DG du CHU d'Angré, était au nombre des signataires. Nommé le 12 juin 2024, après appel à candidature, il a effectivement pris fonction dès le 25 juin 2024.



KOFFI Franck

RENCONTRES D'ÉCHANGES ENTRE LE DG ET LE PERSONNEL DU CHU D'ANGRÉ



Dans le cadre de sa prise de fonction, le Directeur Général du CHU d'Angré, Docteur DIABATÉ Moussa avait rencontré successivement, les 20 et 22 août 2024 à l'amphithéâtre, les différents corps de métiers de l'établissement.

Au cours de ces échanges, le DG avait signifié à ses collaborateurs qu'il comptait sur eux pour atteindre les objectifs que le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a bien voulu lui assigner à travers la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

A cet effet, il les avait exhortés au respect scrupuleux des horaires de travail, à réserver un bon accueil aux usagers à travers une bonne communication avec les patients et leurs familles. En outre, il les avait invités à tourner le

dos aux mauvaises pratiques susceptibles d'aboutir à des sanctions.

Enfin, le DG, soucieux de maintenir la cohésion et la solidarité au sein de l'établissement, avait indiqué que l'adhésion à la mutuelle (MACHUA) est désormais obligatoire pour l'ensemble du personnel.



Mme DJEDJE

PROTECTION DES DROITS D'AUTEURS : PARTENARIAT ENTRE LE BURIDA ET LE CHU D'ANGRÉ

Le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur (BURIDA) et le CHU d'Angré ont scellé un partenariat, le mardi 11 février 2025, à la Salle de Conférences de la Direction Générale de l'établissement. Cet accord a été signé par le Directeur Général du BURIDA, M. Karim OUATTARA, accompagné par quelques membres de ladite structure et le Directeur Général du CHU d'Angré, Dr DIABATÉ Moussa, en présence de quelques membres de la Direction Générale de l'hôpital.



Cette convention a pour objet, pour le CHU d'Angré, de respecter les Droits des Auteurs en payant les redevances afférentes, compte tenu de la diffusion sur ses écrans d'émissions publiant des œuvres de l'esprit ; cela conformément à la législation en la matière. Le patron du BURIDA a félicité le DG du CHU pour sa bonne compréhension des Droits des Artistes et sa volonté de faire du CHU d'Angré un partenaire du BURIDA.

SEKA

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU CHU D'ANGRÉ DE L'ANNÉE 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS), remplaçant le Conseil de Gestion (COGES), a tenu deux réunions respectivement les 15 mai et 23 juillet 2025, dans la salle de conférences de la Direction Générale de l'établissement.

Lors de la première session, le Directeur Général de l'établissement, Dr Moussa DIABATE, a présenté son rapport d'activités pour l'exercice 2024. Au cours de la seconde réunion, le DG a exposé sur le Projet d'Établissement Hospitalier (PEH) 2025–2027. Par ailleurs, l'Agent Comptable, Mme DIBY Clarisse et le Contrôleur Financier, Monsieur COULIBALY Mamadou, ont présenté leur rapport financier au cours du premier Conseil. Le projet de budget 2026 a été présenté par le Directeur des Affaires Financières, Monsieur SANOGO Moussa au cours du second COS.

Tous les rapports et projets soumis lors de ces réunions ont été approuvés par le COS présidé par Dr Aka Charles KOFFI, Directeur de Cabinet du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP/CMU).

Les Conseillers ont félicité les responsables de l'établissement et encouragé le CHU à poursuivre ses efforts en faveur du bien-être des populations.

MESSOU



RENCONTRE DU DG AVEC LES SECRETAIRES DE L'HÔPITAL

Le 10 octobre 2024, à la Salle de Conférences du bâtiment A, une rencontre avait eu lieu entre le Directeur Général, Docteur Moussa DIABATÉ, et les secrétaires du CHU d'Angré. Ces dernières réunies au sein d'une amicale dénommée "LES ETOILES DU CHU D'ANGRÉ" avaient tenu à souhaiter la bienvenue au DG suite à sa nomination à la tête de l'établissement en juin 2024. La déléguée, Mme Sonia KIPRÉ, avait présenté les membres de son équipe. Elle avait profité de l'occasion pour exprimer certaines préoccupations liées à leurs conditions de travail, notamment l'inadapatation des sièges, la nécessité d'un accès prioritaire aux consultations externes afin de regagner rapidement leur poste, etc. Cette rencontre conviviale s'est achevée par une remise de don symbolique au DG.



Mme DJEDJE

LA SOCIÉTÉ EPHACO OFFRE DU MATÉRIEL MÉDICAL ET DES CONSOMMABLES AU CHU D'ANGRE

Le jeudi 12 septembre 2024, la société EPHACO a offert du matériel médical et des consommables au CHU d'Angré. En présence de quelques membres de l'équipe de Direction, le don a été réceptionné par le Directeur Général du CHU d'Angré, Dr. Moussa DIABATE.

Le DG a exprimé toute la gratitude de l'établissement à l'endroit du DG d'EPHACO, Dr. DIARRASSOUBA Karim.

Ce don était essentiellement constitué de trois (03) déambulateurs avec roues, d'un chariot brancard de transferts, de 10 glucomètres, de 750 bandelettes expert glycémie et de 600 lancettes.

K. F.



DAN SARR FONDATION AUX CÔTÉS DES PATIENTS DE LA PÉDIATRIE

Le 24 décembre 2024, les patients du Service de Pédiatrie Médicale ont reçu de nombreux cadeaux de la part de la fondation DAN SARR à l'occasion de la fête de Noël.

La joie et la bonne humeur des enfants et de leurs parents ont été encore plus grandes de voir à leur chevet, Monsieur Éric TABA, parrain de la fondation, et sa délégation, accompagnés par le Directeur Général du CHU d'Angré et son équipe.



En plus des cadeaux, Monsieur Éric TABA a remis la somme d'un million de FCFA pour la prise en charge des patients de Pédiatrie devant faire des consultations ou des examens.

Le DG a remercié le parrain, Monsieur TABA et la Présidente de la fondation pour tous ces dons matériels et financiers qui ont contribué grandement à soulager les enfants.

Mme DJEDJE

LA JOURNÉE MONDIALE DES BÉBÉS PRÉMATURÉS CÉLÉBRÉE AU CHU D'ANGRÉ

Le 19 novembre 2024, à la salle de conférences du bâtiment N du CHU d'Angré, s'est tenue une cérémonie marquant la Journée Mondiale de la Prématurité. Cet événement, organisé par l'ONG Houphouët Anne Mamie FAITAI, a rassemblé des professionnels de santé et des acteurs engagés dans la lutte contre la mortalité infantile. Le Directeur Général était représenté par Dr BENIE Henri-Michel, Directeur des Ressources Humaines.

Cette cérémonie a été meublée par une série de conférences de sensibilisation pour promouvoir la méthode kangourou.

Prof. ADJOBI Roland, Chef de Service de Gynéco-obstétrique s'est prononcé sur le thème : « Les défis de la surveillance prénatale ».

Prof. AZAGOH-KOUADIO Richard, Chef du Service de Pédiatrie Médicale, a mis en lumière les défis médicaux liés à la prise en charge des nouveau-nés prématurés. Il a mis l'accent sur la gestion de l'hypothermie et l'utilisation de couveuses chauffantes. Il a également évoqué les bienfaits de la méthode « peau à peau » pour le développement des bébés et a insisté sur la nécessité de prévenir l'anémie chez les femmes enceintes, en vue de réduire les risques de prématurité.

Mme Koba Marie-Thérèse, Présidente de l'ONG Houphouët Anne Mamie FAITAI, a rappelé l'engagement de son organisation, depuis 2009, pour l'amélioration des soins apportés aux prématurés et l'appui aux mères. Elle a enfin souligné l'importance d'une mobilisation collective pour garantir une prise en charge optimale des nouveau-nés prématurés en Côte d'Ivoire.

Mme DJEDJE



DON DE MATÉRIELS MÉDICAUX PAR LA FONDATION GLORY IMPACT GROUP



Le jeudi 10 octobre 2024, dans le cadre de ses actions humanitaires, la Fondation Glory Impact Group a offert du matériel médical principalement constitué d'équipements de protection individuel (des blouses pour patients réutilisables et d'autres jetables, des masques de protection et des lingettes sèches) au CHU d'Angré. Le don a été réceptionné par Prof. Alidou TRAORÉ, Chef de Service de Chirurgie, et par Mademoiselle KASSI Françoise, Surveillante d'Unité de Soins (SUS) au Service de Pharmacie.

KOFFI Franck

HOSTO AWARDS : LE CHU D'ANGRÉ À NOUVEAU DISTINGUÉ !

Le vendredi 22 novembre 2024, à l'Hôtel Ivoire, le CHU d'Angré a été distingué 1er dans la catégorie des meilleurs CHU ; c'était au cours de la 7^{ème} Edition des Hosto Awards organisée par SOHAPI Group. Les critères de sélection étaient relatifs aux actions menées pour une meilleure prise en charge des usagers, notamment l'accueil et la propreté de l'environnement de l'établissement.

Le DG du CHU d'Angré, Dr DIABATÉ Moussa, a dédié ce prix à l'ensemble du personnel de l'établissement, estimant qu'il récompense les efforts collectifs de tous les agents.

Mme DJEDJE

LA COURSE À LA PERFECTION DU SERVICE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Le 26 novembre 2024, a eu lieu, à la salle de conférences du bâtiment A, la séance de restitution des résultats de l'audit du Service de Biologie Médicale. Étaient présents à cette rencontre M. KOUAKOU Hyacinthe, Chef du Service Autonome de Contrôle et d'Évaluation (SACE), représentant le Directeur Général, Dr Moussa DIABATE, quelques membres de l'équipe de Direction et Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, Chef du Service de la Biologie Médicale.

Le service de Biologie étant accrédité ISO 15189, version 2012 depuis le 02 février 2024, l'établissement envisage l'extension de cette accréditation à d'autres domaines d'activités dudit service.

Les auditeurs ont donc communiqué au laboratoire les non-conformités, toutes mineures, à corriger avant la délivrance de la nouvelle accréditation.

MESSOU



L'INTERVIEW DU SEMESTRE

Depuis juin 2024, Docteur DIABATÉ est à la tête du CHU d'Angré. Dès sa nomination, il a entrepris de nombreuses tournées et rencontres d'échange au sein de l'hôpital et est donc désormais bien connus des Agents. Avec la parution de ce 5^{ème} numéro de Connexion Santé, c'est l'occasion pour lui de se faire connaître davantage et d'exposer une nouvelle fois sa vision pour l'hôpital.



**DR. MOUSSA DIABATÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHU D'ANGRÉ :**

**“J'AI TROUVÉ, SUR PLACE, UN PERSONNEL COMPÉTENT ET EXPÉRIMENTÉ,
DÉJÀ ROMPU À LA TÂCHE”**

Monsieur le Directeur Général, pouvez-vous vous présenter et nous décrire brièvement votre parcours jusqu'à votre nomination à la tête du CHU d'Angré ?

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à Dieu et ma reconnaissance au Chef de l'Etat, le Président de la République, **S.E. Alassane OUATTARA**, pour ma nomination, le 12 juin 2024, au poste de DG du CHU d'Angré, sur proposition de Monsieur Pierre DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

Je suis médecin spécialiste en Santé Publique, option Santé et Développement et également spécialiste en médecine aéronautique.

J'ai été Médecin Généraliste à l'Hôpital Général de Daoukro, Médecin-chef du Centre de Santé Urbain (CSU) de N'Douci, Directeur Départemental de la Santé de Tiassalé, puis Directeur Coordonnateur du Programme National de Lutte contre l'ulcère de Buruli. J'ai ensuite fait carrière dans des ministères tels que le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de la Coopération et de l'Intégration et enfin le Ministère des Transports, d'août 1997 à mars 2006.

Au CHU d'Angré, j'ai pris fonction le 25 juin 2025. Je voudrais saluer, pour le travail remarquable et de qualité abattu pendant sept ans, par mon prédécesseur, Monsieur GUEYE Idrissa, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Face à votre engagement à faire du CHU d'Angré un établissement public hospitalier plus performant et attractif, quel message pouvez-vous adresser au personnel pour la réussite de cette mission ?

Je voudrais remercier tout le personnel que j'ai trouvé en place. Tant au niveau administratif que médical, ce sont des agents compétents et expérimentés, déjà rompus à la tâche.

Mon message est clair : ne pas dormir sur leurs lauriers et toujours se distinguer par le professionnalisme. Pour bâtir un Hôpital davantage attractif et performant, je les exhorte à faire leur travail avec abnégation, assiduité et ponctualité. Ils doivent toujours réserver un bon accueil à nos usagers et procéder à une prise en charge rapide, correcte et humaine.

Dans un monde en constante évolution, le CHU d'Angré doit incarner l'excellence, l'innovation et l'humanité. Chaque agent de l'établissement, à quelque niveau qu'il soit, doit contribuer à assurer notre triple mission noble qui est de soigner, de former et d'innover.

Quant à moi, en ma qualité de DG, je me dois constamment de valoriser nos talents, c'est-à-dire d'offrir à chacun un environnement de travail épanouissant et des opportunités de formations adaptées aux défis de notre secteur. Aussi, il s'agit pour moi de mettre tout en œuvre en vue d'améliorer nos services en plaçant le patient au cœur de nos préoccupations, de fluidifier les parcours de soins et de renforcer la qualité de l'accueil. Il

est également important pour moi de renforcer la cohésion en encourageant le travail en équipe, le dialogue et la reconnaissance mutuelle.

Tous s'accordent à dire que le plateau technique du CHU d'Angré est déjà performant. Avez-vous des projets d'acquisition de nouveaux équipements ou de création de nouveaux services ?

Le CHU d'Angré a effectivement bénéficié, à son ouverture en 2017, grâce au Président de la République, d'un certain nombre d'équipements de pointe, notamment un appareil d'IRM, un scanner et bien d'autres équipements pour le Service de Biologie médicale, le Service d'Anesthésie-réanimation et les autres services. Je pourrais dire que ces équipements étaient révolutionnaires à l'époque. Mais tout appareil a une durée de vie limitée et l'usure naturelle des équipements, par leur usage intensif, a accéléré leur vieillissement. Il est aujourd'hui indiqué de prévoir le remplacement progressif de ces équipements vieillissants qui fonctionnent toujours grâce à la maintenance préventive et curative.

Le seul scanner du CHU, installé depuis 2015, est en réparation depuis plus de six mois, faute de mise à disposition à temps des pièces de rechange. Le Ministre de la Santé, Monsieur Pierre DIMBA, attentif et soucieux de la disponibilité des équipements dans les formations sanitaires, en vue d'une prise en charge et des soins de qualité, a donné son accord pour l'acquisition d'un nouveau scanner. Il faut noter qu'un scanner coûte très cher à l'achat. Par ailleurs, toujours grâce à l'action de Monsieur le Ministre de la santé, nous sommes bénéficiaires d'un nouvel appareil d'IRM actuellement à l'essai. Pour les autres équipements vieillissants, leur remplacement s'effectuera dans le cadre du Plan d'Investissement Prioritaire (PIP).

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour remercier Roche Côte d'Ivoire qui a octroyé gratuitement un appareil de mammographie au CHU d'Angré. Les travaux de

construction du local devant abriter cet appareil sont en cours et devraient s'achever sous peu.

Concernant la création de nouveaux services médicaux, je suis confronté à l'insuffisance des locaux qui entrave l'expansion des services et la création de nouveaux services médicaux. La réception du nouveau bâtiment technique, où l'ensemble des services de la direction technique va déménager, permettra le renforcement en locaux de certaines unités, notamment la Cardiologie, l'Ophtalmologie et l'Odontostomatologie.

La création de nouveaux services médicaux nécessite l'acquisition d'un site secondaire ou une annexe. Le projet a été présenté à la dernière session du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) qui a donné son aval. Il s'agit maintenant pour nous de poursuivre les démarches.

DG, nous sommes au terme de cet entretien, quel est votre mot de fin ?

Pour permettre au CHU d'Angré d'être performant et efficient dans ses missions au profit de la santé des populations, l'établissement est soumis, à travers le Directeur Général que je suis, à un contrat de performance dénommé Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. J'ai eu l'insigne honneur de signer ce contrat avec l'Etat de Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Pierre DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. C'est ma boussole, c'est notre boussole, nous devons atteindre tous les objectifs ensemble. Merci à tous les membres du comité de direction, à tous les dynamiques chefs des services médicaux et médicotechniques avec qui j'ai également signé des contrats de performance, ainsi qu'à tous les agents qui m'accompagnent efficacement dans ma mission depuis un peu plus d'un an.

Propos recueillis par KOUAKOU Hyacinthe

JOURNÉE INTERNATIONALE DES SECRÉTAIRES

La Journée Internationale des Secrétaires est célébrée, chaque année, le 15 avril à travers le monde. Cette année, elle a été célébrée par les secrétaires du CHU d'Angré, le jeudi 06 juin 2025 au restaurant "Chez Leaticia". C'est dans une ambiance festive que la cérémonie s'est déroulée en présence de la Directrice Médicale et Scientifique du CHU, Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, invitée d'honneur de l'événement, et du nouveau Président de la MACHUA, Dr. AGUÉI AGUÉI Serge.

SEKA





ESPACE RH

INFOS RH

QUELQUES INNOVATIONS DU NOUVEAU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE 2/2

Par Mlle ACHY Constance, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Carrières

Dans le précédent numéro de notre journal, nous avons entamé l'exposé des innovations de la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Nouveau Statut Général de la Fonction Publique. Ce nouveau texte abroge la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique.

Après les changements relatifs à la condition du Fonctionnaire et du Contractuel, ainsi que des avantages sociaux, la Rédaction de Connexion Santé présente dans cette seconde partie les autres innovations de la législation.

4- Les évolutions portant sur le droit syndical et le droit de grève

Le nouveau statut renvoie la gestion des questions syndicales au Code du Travail qui ne concerne, en principe, que les salariés du secteur privé. Ainsi, les syndicats professionnels de fonctionnaires et la question de leur représentativité sont régis par les dispositions de la Loi portant Code du Travail.

L'exercice du droit de grève doit se faire dans les conditions énumérées par la Loi, à savoir :

- le respect de la liberté de travail ;
- l'épuisement de toutes les voies de négociation ;
- la garantie d'un service minimum dans les secteurs définis par décret pris en Conseil des Ministres.

Concernant les sanctions assorties au droit de grève cependant, ce sont les dispositions de la Loi relative aux modalités de la grève dans les services publics qui s'appliquent. Elles stipulent que l'absence de service fait entraîne une réduction proportionnelle du traitement ou salaire et de ses compléments.

5- Au niveau du droit à la protection du fonctionnaire

Le fonctionnaire a droit à des congés parentaux (pour s'occuper d'un enfant), un congé de paternité, une visite médicale annuelle de contrôle à la charge de l'Etat, une couverture sociale, la formation continue et la promotion. L'ancien statut ne prévoyait que des congés maladie, de longue durée, de couches et d'allaitement.

6- Au niveau de la discipline

Les nouveaux textes consacrent l'ajout de nouvelles sanctions.

Pour les **sanctions du premier degré**, il s'agit de :

- déplacement d'office ;
- radiation du tableau d'avancement pour la période de référence, en plus de l'avertissement ;
- blâme ;
- réduction du traitement dans la limite maximale de 25 % et pour une durée ne pouvant excéder trente jours.

Pour les **sanctions du second degré**, Il s'agit de :

- réduction du traitement de 50% pour une durée ne pouvant excéder trois mois, de l'exclusion temporaire pour une période ne pouvant excéder six mois ;
- l'abaissement d'échelon ;
- l'abaissement de classe ;
- rétrogradation ;
- révocation avec ou sans suspension des droits à pension.

Concernant les sanctions du premier degré, le pouvoir disciplinaire, qui était dévolu au Ministre en charge de la Fonction Publique (organisme employeur) dans l'ancienne loi, est désormais étendu au Président de l'Institution, au Ministre Technique, au Préfet ou au Directeur de l'Etablissement Public.

Pour les sanctions du second degré, le pouvoir disciplinaire est dévolu au Ministre en charge de la Fonction Publique comme dans l'ancien statut. Toutefois, il est désormais exercé sur saisine du Président de l'Institution, du Ministre Technique, du Préfet ou du Directeur de l'Etablissement Public.

3^{ÈME} EDITION DE LA JOURNÉE DE RECONNAISSANCE AU PERSONNEL DU CHU D'ANGRÉ

Le jeudi 03 avril 2025, le CHU d'Angré a organisé la 3^{ème} édition du Prix d'Excellence, au titre de l'année 2024. Deux (02) séries de prix ont été décernés à cette occasion :

- Les **Prix Pierre DIMBA des Meilleurs Services** ;
- Les **Prix Idrissa GUEYE des Meilleurs Agents**.

Dr. Moussa DIABATÉ, Directeur Général du CHU, et tous les responsables administratifs, médicaux et médicotechniques ont participé à cette fête, ainsi que de nombreux agents de l'établissement.

En présence de Prof. KOFFI Yolande, Représentante du Ministre en charge de la Santé, et de l'ancien Directeur Général du CHU, Monsieur GUEYE Idrissa, la Direction Générale a célébré et récompensé ses meilleurs agents, ses meilleurs services, ses agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ainsi que ses médecins promus au grade de Maîtres de Conférences Agrégés.

Les agents admis à la retraite en 2024 ont reçu les hommages de la Direction Générale qui leur a remis, à chacun, un bon d'achat d'une valeur de 250.000 FCFA. Il s'agit de :



Mme GBA Dogoré Yvonne,
Surveillante d'Unité de Soins.



Mme BOUABRÉ Amon Agnès,
Sage-Femme Diplômée d'Etat.



M. COULIBALY Pecory Aboubakar,
Médecin Chef.

En plus des bons d'achat, ces vétérans ont reçu des enveloppes de la part des personnalités invitées qui leur ont remis leur prix, à savoir Dr. DEKA Paulin, DG du CHU de Yopougon, Dr. CHAKI, DG du SAMU et Dr. Paul Émile.

Deux agents de l'établissement ont accédé, en 2024, au **grade de Maîtres de conférences agrégés**. En plus des félicitations de la Direction Générale du CHU, ils ont également reçu, chacun, un bon d'achat d'une valeur de 250.000 FCFA et une toge.



Prof. ACKO Ubrich,
Maître de conférences Agrégé en Gériatrie, entouré
du Général YAO Dowlo Athanase représentant Prof.
BINAN Yves, Chef du Service de Médecine interne et
Gériatrie et de Dr. DIABATÉ Moussa, DG du CHU.



Prof. GARBA Idrissa,
Maître de conférences Agrégé en Radiologie,
en Radio-diagnostic et en Imagerie Médicale,
entouré de Prof. Ali COULIBALY, Chef du Service
d'Imagerie médicale et du DG du CHU.

Par la suite, les 3 Meilleurs Agents de chaque département de l'hôpital ont été honorés. Parmi eux, 3 ont été désignés **Meilleurs agents de l'établissement** et ont reçu le Prix Idrissa GUEYE des mains de l'ancien DG dont le nom a été donné au trophée.

PRIX IDRISSE GUEYE DES MEILLEURS AGENTS

2^{ÈME}



Mme KOUADIO Ebah Clémence,
Infirmière Spécialiste, option
instrumentiste du Bloc Opératoire, à
la Direction Médicale et Scientifique.

1^{ER}



M. YAPI Aimé Gérard,
Aide-soignant au Service
d'Anesthésie-réanimation.

3^{ÈME}



M. OUATTARA Chonlé
Mamadou, Agent de bureau
à la Direction Générale.

Ces lauréats, en plus de bons d'achats de valeurs respectives de 500.000 francs, 300.000 francs et 200.000 francs offerts par la Direction Générale, ont reçu de la part de M. GUEYE, 100.000 francs pour le premier et 50.000 francs pour chacun des deux autres.

En plus des meilleurs agents, les **3 meilleurs Services du CHU** ont reçu le Prix Pierre DIMBA des Meilleurs Services 2024. Le meilleur service a reçu un bon d'achat d'une valeur d'un million de francs, le deuxième, un bon de 500.000 francs et le troisième, un bon de 200.000 francs.

PRIX PIERRE DIMBA DES MEILLEURS SERVICES

2^{ÈME}



L'Unité des Consultations
de Gynécologie et Obstétrique,
dirigé par Prof. ADJOBI Roland

1^{ER}



Le Service de Médecine Physique
et de Réadaptation, dirigé par
Prof. ALLOH Daniel.

3^{ÈME}



L'Unité de Réanimation
du Service d'Anesthésie-réanimation,
dirigé par Prof. AYE Denis,
représenté par Dr. KOUADIO Konan.

Le Directeur Général du CHU, Dr Moussa DIABATE, a profité de cette cérémonie pour décerner le Prix Spécial du DG, Prix de la Qualité au Service de Biologie Médicale, dirigée par Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, avec un bon d'achat de 500.000 francs.

La Direction Générale a félicité tous les lauréats et a encouragé l'ensemble du personnel à poursuivre les efforts pour un accueil et une prise en charge de qualité des patients. Un cocktail a été offert pour clore cette journée.

M. ASSI



ACTUALITÉS DE LA MUTUELLE DES AGENTS DU CHU D'ANGRÉ (MACHUA)

BILAN DU 1^{ER} BUREAU DE LA MACHUA

par Monsieur GNAHORE Aubin Aristide,
Président sortant de la MACHUA

Monsieur GNAHORE Aubin Aristide, Technicien Biologiste de formation, Surveillant de l'Unité du Service (SUS) de Biologie Médicale, a été le premier Président de la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA). Son second mandat terminé, il a bien voulu nous dire quelques mots à travers "Connexion Santé".

Avez-vous atteint les objectifs pour lesquels vous avez été élu Président de la MACHUA ? Et de quels moyens disposiez-vous ?

Nous travaillons à l'hôpital avec le stress, l'angoisse, les inquiétudes, la peur par moment. Pour toutes ces raisons, la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA) est donc un cadre de rassemblement, de collaboration, de cohésion, de distraction et d'entraide. Pendant mes deux mandats, de nombreuses activités ont été réalisées, notamment le don de sang grâce auquel des vies ont certainement été sauvées et surtout, les actions de solidarité à l'endroit des mutualistes lors d'événements heureux ou malheureux. Je suis plus que satisfait. J'ai atteint mes objectifs, cela avec moins de 300 adhérents et donc pas avec assez de moyens pour faire davantage. Nous étions présents lors de tous les événements heureux ou malheureux, tels que les obsèques, les naissances, les mariages, les promotions et les divertissements.

A ce jour, combien d'Agents compte la MACHUA et de quels avantages bénéficie un adhérent ?

La MACHUA compte aujourd'hui environ 300 adhérents sur les 1200 Agents du CHU. Vous convenez avec moi que ce n'est pas assez. L'avantage, au sein de la mutuelle, c'est le rapprochement des membres, le rassemblement pour trouver des solutions dans la convivialité et faciliter le travail au CHU, quel que soit le service d'appartenance.

La MACHUA a-t-elle toujours bénéficié du soutien de la Direction Générale pour la réalisation de ses objectifs ?

Oui, quelquefois. La Direction Générale a soutenu la mutuelle avec des cars de transport mis à notre disposition pour nombre d'activités et des perdiems.

Avez-vous, depuis la création de la MACHUA, noté un engouement du personnel pour y adhérer ?

Oui, il y a eu un engouement au début qui a suscité l'adhésion presque immédiate d'environ 300 Agents.



Malheureusement cela a été interrompu par le manque de temps accordé à la mutuelle, par la confusion faite par les mutualistes entre les objectifs d'un syndicat et ceux d'une mutuelle, et surtout par la concurrence malheureuse que le syndicat menait contre la MACHUA dans la réalisation de ses projets.

Monsieur le Président, quel est votre mot de fin ?

Mes remerciements vont à l'endroit de l'ex Directeur Général, M. GUEYE Idrissa. Mes remerciements également à l'actuel Directeur Général, Docteur Moussa DIABATE qui a une large vision de la mutuelle.

Je rappelle que la MACHUA œuvre pour le bien-être des Agents du CHU. Ces derniers devraient bénéficier de projets immobiliers, de cars de transport, d'une meilleure couverture maladie, etc.

Tout en félicitant le nouveau Président et son bureau pour leur élection, je les exhorte à élaborer un plan d'action répondant aux attentes des mutualistes, à constituer une vraie équipe de travail à l'écoute des mutualistes et à mener une parfaite collaboration avec la Direction Générale. Je souhaite une MACHUA riche pour des Agents épanouis et heureux. Je vous remercie.

Recueillis par SEKA Gervais

UNE NOUVELLE DÉMARCHE POUR LA MACHUA

Plusieurs années après la création de la MACHUA, il a paru opportun d'opérer des changements dans les textes de la Mutuelle pour un meilleur fonctionnement. Notre équipe de rédaction a rencontré Dr BENIE Henri Michel, Directeur des Ressources Humaines (DRH) et Président du comité Ad hoc de la mutuelle, afin d'avoir plus d'informations concernant ces mutations.



Selon le DRH, la MACHUA est un outil de péréquation, c'est-à-dire une mutuelle fondée sur la solidarité, de telle sorte que les plus nantis cotisent pour ceux qui gagnent moins. Avant l'élection du nouveau Président de la mutuelle, le comité Ad hoc, avec à sa tête le Directeur des Ressources Humaines, a organisé une Assemblée Générale qui a permis d'améliorer les textes régissant la MACHUA. Désormais, les cotisations seront constituées par une retenue de 10% prélevée sur la prime annuelle globale du personnel. Cette retenue à la source, répond aux fondamentaux de la mutuelle dans la mesure où,

premièrement, chacun cotisera proportionnellement à ce qu'il gagne. Ensuite ceux qui n'ont pu cotiser parce qu'ils n'ont pas eu droit à la prime pour diverses raisons, bénéficieront tout de même des actions de la MACHUA.

La bonne santé de la mutuelle dépend des cotisations

Dr BENIE a rappelé que la mutuelle a besoin de la régularité des cotisations des mutualistes pour être performante ; sa survie-même dépend de la contribution de chacun. Jusque-là, la mutuelle n'a pas eu suffisamment de ressources pour travailler et cela a pesé négativement sur le travail du premier Président. C'est principalement ce qui a motivé la réforme des textes de la mutuelle. Avec les nouvelles dispositions, le montant des différentes actions sociales est déjà fixé. Des fonds suffisants permettront à la MACHUA de réagir plus rapidement et plus efficacement. En cas d'évènement heureux ou malheureux, ce n'est en effet pas à l'administration de réagir.

De nouvelles perspectives pour la MACHUA.

La vision du Directeur Général, Dr DIABATÉ Moussa, est de faire en sorte que tout agent du CHU soit de facto mutualiste. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Par ailleurs, il appartient au Président et à son Bureau exécutif d'améliorer les textes pour mieux tenir compte des aspirations des mutualistes.

Le Directeur des Ressources Humaines conclut ainsi : «J'exhorte les uns et les autres à s'inscrire dans la vision du Directeur Général de faire en sorte que le CHU d'Angré, bien que composé de plusieurs couches socio-professionnelles, soit un bloc à travers la MACHUA. La réalisation des projets de développement et des actions sociales du Bureau Exécutif en dépendra. La MACHUA doit être un véritable outil pour le bien-être des agents du CHU d'Angré. Je vous remercie.».

Mme DJEDJE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA MACHUA

Le 16 mai 2025, s'est tenue à l'amphithéâtre du CHU d'Angré, l'élection des membres du bureau exécutif de la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA). Cette élection a été organisée par le comité ad hoc dirigé par le Dr BÉNIE Henri-Michel, Directeur des Ressources Humaines. Le Directeur Général du CHU d'Angré, Dr DIABATE Moussa, a aussi participé à ce vote en tant que N°1 des mutualistes de l'hôpital.

À l'issue du dépouillement, le comité électoral a proclamé les résultats suivants. Sont élus :



- **Président de la MACHUA** : Dr AGUEÏ AGUEÏ Serge, Médecin Généraliste au Service de Médecine Physique et de Réadaptation, avec 453 voix, soit 79,75 % ;

- **Trésorière** : Dr. SOM Dipielte Estelle, Médecin Biologiste au Service de Biologie Médicale, avec 398 voix, soit 71,20 % ;

- **Commissaire aux comptes** : M. ADON Amiépo Raynouard, Technicien Biologiste au Service de Biologie Médicale, avec 357 voix, soit 63,06 %.

Le Comité électoral a également rappelé que, conformément aux statuts de la MACHUA, les candidats, arrivés en deuxième position à l'élection de Trésorier et de Commissaire aux comptes, sont automatiquement désignés adjoints.



M. ASSI

DR. AGUÉI AGUÉI SERGE, AUX COMMANDES DE LA MACHUA

Élu le 16 mai 2025, le nouveau Président de la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA), Dr AGUÉI AGUÉI Serge, a accordé sa première interview à l'équipe de rédaction du journal interne. Médecin généraliste de formation, il exerce au Service de Médecine Physique et de Réadaptation du CHU d'Angré. En parallèle, il achève sa spécialisation en Radiologie dans notre établissement.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous donner brièvement les raisons de votre candidature à la présidence de la MACHUA ?

Dans le cadre de mes fonctions médicales, j'ai eu l'opportunité de servir dans plusieurs unités de l'établissement, aussi bien en consultations de jour, qu'aux urgences, lors des gardes de nuit. Cette proximité constante avec les différents corps de métier m'a permis de tisser des liens solides avec le personnel et, surtout, de mieux cerner les préoccupations majeures qui affectent notre bien-être au quotidien. Fort de cette expérience, mais également de mon engagement antérieur dans la vie associative et dans des missions de gestion, j'ai décidé de me porter candidat à la présidence de notre mutuelle. Mon objectif est clair : mettre mes compétences au service de tous, pour améliorer durablement les conditions sociales et professionnelles du personnel du CHU d'Angré.

Quelles activités phares de votre plan d'action ont favorisé votre élection et comment comptez-vous les mener ?

Quatre activités majeures de mon plan d'action ont, sans doute, contribué à asseoir la confiance des membres et à garantir mon élection :

La crèche pour les enfants à bas-âge du personnel : Mon bureau et moi allons collaborer étroitement avec la Direction Générale pour sa mise en place. Cela favorisera un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, avec pour objectif plus de performances pour tous les mutualistes et surtout pour les femmes au sein de l'établissement.

L'assurance maladie : Un système sera mis en place afin de faciliter et d'améliorer l'accès aux soins de santé pour le personnel, tant au sein de l'établissement qu'à l'extérieur. Cette initiative vise à garantir une meilleure couverture sanitaire, à renforcer la protection sociale et à accroître le bien-être des agents du CHU.

Le transport urbain : Nous avons constaté que de nombreux agents résident dans des zones éloignées ou difficiles d'accès. C'est pourquoi je prévois la mise en place d'un système de transport adapté, qui facilitera les trajets. Ce qui permettra aux agents d'arriver au travail à l'heure et dans de meilleures conditions et ainsi de donner le meilleur d'eux-mêmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Le projet immobilier : Mon bureau et moi allons mettre en place les conditions nécessaires pour lancer un projet immobilier fiable, accessible à toutes les bourses. Ce projet sera réalisé dans un cadre qui permettra aux bénéficiaires de profiter de modalités de paiement échelonnées sur le long terme.

DES PLANS D'ACTION BIEN DÉFINIS SERONT MIS EN PLACE POUR LA MUTUELLE

Comment comptez-vous concilier votre travail de médecin et vos missions à la tête de la mutuelle ?

Je suis conscient de la charge que représentent ces deux responsabilités. Je vais adopter un mode de fonctionnement en équipe. Le Président donnera la vision stratégique, mais le travail opérationnel sera mené avec une équipe dirigeante composée de représentants issus de toutes les couches du personnel. Des plans d'action bien définis et formalisés seront mis en place. Ce système de gestion décentralisée nous permettra d'assurer efficacement nos missions tant à la mutuelle qu'au service.

Les textes régissant la MACHUA ont été révisés récemment. Comment faire connaître ces textes à tout le personnel ?

Je rappelle que les textes de la mutuelle sont comme notre Constitution. Les ignorer reviendrait à ignorer les bases-mêmes de notre fonctionnement. C'est pourquoi nous allons mettre ces textes à disposition sur les plateformes numériques et physiquement. Cela permettra à chaque agent de connaître ces textes et aussi de proposer des améliorations.

Quel est votre mot de fin ?

Je voudrais d'abord remercier tous les agents de l'hôpital. Ils se sont fortement mobilisés et nous avons enregistré un taux de participation exceptionnel lors des élections. Cette victoire, nous la devons à leur engagement. Elle est pleine de promesses et d'espérance. Nous ferons tout pour ne pas les décevoir. Renforcer cette dynamique autour de la mutuelle sera notre priorité.

Nous allons également tout faire pour travailler en étroite collaboration avec tout le personnel de l'établissement. La mutuelle appartient aux mutualistes et c'est ensemble que nous avancerons vers les objectifs qui ont suscité cette confiance.

Propos recueillis par KOFFI Franck



CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME AU CHU D'ANGRÉ

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, célébrée chaque 8 mars, le Centre Hospitalier et Universitaire d'Angré a organisé une cérémonie en hommage aux femmes de l'établissement. L'événement s'est tenu le 10 mars 2025, à l'amphithéâtre du CHU.

Comme chaque année, la Direction Générale du CHU d'Angré, avec à sa tête Dr Moussa DIABATE, a offert les pagnes dédiés à cet événement aux travailleuses du CHU. Des conférences ont été données à cette occasion. Ainsi, Mme Evelyne YAPO, ex DG de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), a exposé sur l'Intégration sociale, familiale, professionnelle pour une autonomisation complète de la femme ; Les Juristes, Mme KOUMA Anna et Miss Marie-Vianney TRA BI, ont instruit les femmes sur l'Autonomisation des droits financiers de la femme mariée.

La cérémonie de ce jour a été également l'occasion d'honorer les secrétaires du CHU, à travers l'Amicale des Secrétaires, dont Madame KIPRÉ née KOUAMÉ Sonia (au Service de Médecine Physique et de Réadaptation) est la Déléguée.

Le DG a, une nouvelle fois, félicité l'ensemble du personnel pour son dévouement au travail, en particulier les femmes, avec à leur tête Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, Directrice Scientifique et Médicale de l'établissement. Il a également remercié tous les organisateurs de l'événement, ainsi que les entreprises partenaires comme DPCI, FM junior, Namaco, Counandi et Digital Indoor

La cérémonie a été animée par diverses prestations (concours de danse, jeux, karaoké etc.) dans une ambiance conviviale et festive, avant de prendre fin par un cocktail.



M. ASSI



ESPACE SANTE



Prof. GARBA Idrissa, Maître de Conférences Agrégé, nous a accordé l'interview du semestre pour le numéro 5 de Connexion Santé.

Il débute sa carrière en 2008, comme Assistant Chef de clinique et obtient un Certificat d'Etude Spécialisée (C.E.S) en Radiologie, en Radio-diagnostique et en Imagerie Médicale en 2013 à l'UFR des Sciences Médicales de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

De 2010 à 2012, en France, il obtient ses diplômes inter-universitaires d'Imagerie « tête et cou » et d'Imagerie Vasculaire non invasive, ainsi qu'une Attestation de formation spécialisée en Neuroradiologie.

En 2018, il devient Maître-Assistant et exerce au Service d'Imagerie Médicale du CHU d'Angré.

En novembre 2024, il accède au grade de Maître de Conférences Agrégé en Radiologie, en Radio-diagnostique et en Imagerie Médicale à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Médicales d'Abidjan Cocody. Il expose, dans nos colonnes, sur l'AVC du point de vue de l'imagerie médicale

Prof. GARBA : Maître de Conférences Agrégé en Radiologie, en Radio-diagnostique et en Imagerie Médicale :

“L'AVC ISCHÉMIQUE REPRÉSENTE 80% DES ACCIDENTS ET RESTE LE MOINS MORTEL.”

Qu'est-ce qu'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et quelles en sont les causes ?

Un Accident Vasculaire Cérébral est un déficit neurologique focal, de survenue brutale, qui est dû à un arrêt de la circulation sanguine à destination cérébrale. Cet arrêt peut être le fait d'une occlusion ou d'une rupture artérielle ou veineuse.

Nous rencontrons deux catégories d'AVC.

Il y a l'Accident Vasculaire Cérébral hémorragique lorsqu'il y a une rupture d'une veine ou d'une artère dans le cerveau. Puis, il y a l'AVC ischémique, lorsqu'il y a une occlusion d'une artère ou d'une veine dans le cerveau.

L'AVC ischémique représente 80% des accidents et reste le moins mortel. Mais l'AVC hémorragique, représentant 20% des patients accidentés, reste le plus mortel.

Les causes sont nombreuses, mais citons les facteurs prédisposant tels que l'hypertension artérielle, le diabète sucré, le tabagisme, l'athérosclérose...

Par ailleurs, les malformations vasculaires, les maladies infectieuses, la drépanocytose, la prise abusive de produits contraceptifs peuvent provoquer l'AVC d'un individu à tout âge.

Quels signes annonciateurs de l'AVC peuvent alerter un individu ou son entourage ?

Naturellement, un accident n'a jamais de signes annonciateurs et donc l'AVC n'a pas de signes précurseurs. Dès qu'un signe apparaît, c'est que l'accident s'est déjà produit. Et les symptômes du tueur silencieux se signalent au niveau de la tête avec des troubles de l'élocution, des troubles de la vision, des céphalées brutales aiguës, la déviation de la bouche sur un côté. Au niveau des membres et du tronc, il y a

l'insensibilité des membres, le trouble de la marche, la paralysie d'un ou des membres. Le signe le plus grave est le coma.

Quelles tranches d'âges sont exposées à l'AVC et quelles dispositions ou précautions prendre pour l'éviter ?

L'Accident Vasculaire Cérébral peut survenir à tout âge, car un nouveau-né ayant des malformations vasculaires, cérébrales peut faire cette maladie. Mais la tranche d'âges la plus touchée est située entre 40 et 60 ans. C'est donc la population active qui est la plus touchée, ce qui fait de ce tueur silencieux, un problème de santé publique.

Pour éviter l'AVC, il convient de lutter contre les facteurs de risque tels que, l'hypertension artérielle, la prise abusive et durable des produits contraceptifs par les femmes, la mauvaise alimentation, le manque d'activités sportives, l'athérosclérose...

a- L'hypertension artérielle fait exercer une pression anormale du sang dans les artères provoquant l'AVC.

b- La consommation abusive de l'alcool, du tabac, de repas trop gras, trop salés et trop sucrés provoque le dysfonctionnement de l'organisme et peuvent faire le lit de l'AVC. En conséquence, il est recommandé de consommer sain, assez de fruits et légumes puis, de faire quelques fois le jeun alimentaire pour mettre l'organisme au repos.

c- Le manque d'activité sportive ne permet pas à l'organisme de brûler l'excès de graisse et d'éliminer des déchets du corps humain. Alors cette graisse dans le corps, diminue le calibre des artères et peut provoquer l'Accident Vasculaire Cérébral.

d- L'athérosclérose, c'est-à-dire, le dépôt de plaques riches en graisse dans la paroi des artères peut entraîner l'Accident Vasculaire Cérébral.

L'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) ou d'autres examens peuvent-ils détecter un AVC qui vient de se produire ?

Oui, surtout l'IRM. Dans les premières heures, un examen de l'IRM peut détecter un AVC et participer donc à la prise en charge précoce, rapide et efficace de l'accidenté. L'IRM peut aisément détecter un AVC hémorragique ou ischémique par :

- la séquence de cartographie du « Coefficient

Apparent de Diffusion »(ADC), c'est-à-dire des images qui indiquent l'existence de zones mortes du cerveau ou susceptibles de mourir si rien n'est fait,

- la séquence flair c'est-à-dire des images montrant de l'œdème ou de l'eau anormale dans le cerveau ;

- la séquence « T2* » est une séquence de susceptibilité magnétique, c'est-à-dire des images qui indiquent des caillots de sang dans le cerveau.

L'IRM est donc le meilleur outil de diagnostic concernant cette maladie. Cette IRM est plus performante que le Scanner qui peut méconnaître un AVC ischémique précoce.

Quelles traces recherche l'opérateur de l'IRM pour confirmer l'AVC ou pour mesurer son ampleur ?

Il s'agit des séquences susmentionnées qui permettent de faire le diagnostic des deux types d'Accident Vasculaire Cérébrale.

“Dans les premières heures, un examen d'IRM peut détecter un AVC...”

Il est fréquent que des parents de malades contactent l'établissement pour la réalisation en urgence d'IRM ou de Scanner. Ces examens sont-ils des examens d'urgence ?

En ce qui concerne l'AVC, ces examens sont des examens d'urgence. Surtout que l'IRM permet, en plus de voir les signes de la maladie, de dater précisément la survenance de ce mal et donc de permettre la prise en charge précoce, rapide et efficace du patient.

Pour d'autres pathologies, seul le Médecin traitant peut suggérer l'urgence pour la réalisation d'une IRM, d'un Scanner ou d'autres examens, selon la consultation médicale. Ce n'est donc pas aux parents de malades de dire s'il y a urgence à réaliser tel ou tel examen.

Avons-nous au CHU d'Angré, un plateau technique adéquat pour la prise en charge efficace des victimes de ce tueur silencieux ?

Dans notre établissement, nous avons un plateau technique répondant aux normes internationales pour diagnostiquer de façon précoce, rapide et efficace l'Accident Vasculaire Cérébral.

En ce qui concerne la prise en charge médicale adéquate, il y a encore des choses à faire, car nous n'avons pas d'unité Neuro-vasculaire sur place. Ce service, s'il est créé, devrait être multidisciplinaire, composé de Neurologue, de cardiologue, de Radiologue et de Réanimateur pour son fonctionnement.

HYGIÈNE AU QUOTIDIEN

Par Dr. N'DRI Arlette, Sous-Directrice de la Prévention et du Contrôle de l'Infection

Dans le cadre de la démarche qualité au sein d'un établissement sanitaire comme le nôtre, l'hygiène est un élément essentiel, autant pour les conditions de travail de tous les agents de l'hôpital, que pour la qualité des soins de nos patients. Aussi, cette rubrique se veut-elle un rappel et une nouvelle sensibilisation de tous les agents du CHU d'Angré que nous sommes ! Dans ce numéro, nous exposons donc sur la Gestion des Déchets Sanitaires.

GESTION DES DÉCHETS SANITAIRES 1/2

QU'EST-CE QUE LA GESTION DES DÉCHETS SANITAIRES ?

Selon l'arrêté N°131 MSHP/CAB/DGHP/DRHP du 03 juin 2009 portant réglementation de la gestion des déchets sanitaires en Côte d'Ivoire :

- **Un déchet**

C'est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, ou tout bien meuble abandonné ou destiné à l'abandon.

- **Les déchets sanitaires**

C'est l'ensemble des déchets produits dans un établissement qui mène des activités de diagnostic, de soins, de traitements, de formation et de recherche dans le domaine de la santé humaine et animale.

- **La gestion des déchets sanitaires**

C'est l'ensemble des activités de formation de tous les acteurs impliqués, de tri à la production, de pré collecte, de collecte, de transport, de stockage et de traitement des déchets.



Cette gestion vise à :

- **Garantir l'hygiène des établissements sanitaires ;**
- **Assurer la sécurité de l'agent de santé, du patient et de la communauté ;**
- **Protéger l'environnement.**

QUELS SONT LES RISQUES LIÉS À LA MAUVAISE GESTION DES DÉCHETS SANITAIRES ?

1- Risques pour le personnel de santé

- **Risque infectieux**

Présence de germes pathogènes susceptibles d'infecter les patients hospitalisés, les agents de santé ou le grand public.

- **Risque professionnel**

Accidents d'Exposition au Sang (AES) qui exposent le personnel de soins au risque de contamination par VIH, hépatite B ou C, Maladie à Virus Ebola, Covid-19 ou d'autres germes.

- **Le risque chimique et toxique**

- Manipulation ou contact avec les produits toxiques : réactifs, mercure, plomb, solvants, résidus médicamenteux, milieux de culture, produits de nettoyage et / ou d'entretien tels acides, bases et produits caustiques, pesticides...

- Inhalation de gaz toxiques résultant de la mauvaise combustion des déchets.

2- Risque pour la population générale

- Risque de blessures et d'infections avec des objets piquants, coupants, tranchants contaminés ;
- Risque de réutilisation des seringues usagées par la population.

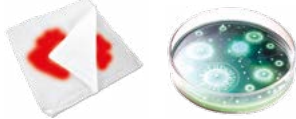
3- Risque pour l'environnement

- Contamination des sources d'eau lors du traitement des déchets ou lorsqu'ils sont éliminés dans une fosse non sécurisée ou proche d'une source d'eau.

- Pollution de l'air due à l'émission de gaz hautement toxiques (dioxines, furanes,...) dégagés au cours de l'incinération mal contrôlée ou le brûlage en plein air des déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA MAUVAISE GESTION DES DÉCHETS SANITAIRES ?

- Les infections dont les plus graves et les plus courantes sont : Hépatite B, Hépatite C, VIH SIDA, Maladie à Virus Ebola (MVE), Tétanos, COVID-19 ;
- Le dégagement d'odeurs nauséabondes dans les salles de soins et au voisinage des établissements sanitaires ;
- Les maladies hydriques telles que le choléra, les hépatites A et E, la fièvre typhoïde qui résultent de la contamination des eaux et du sol ;
- Les maladies de la peau, les troubles hépatiques, l'affaiblissement du système immunitaire et des fonctions de la reproduction ;
- Dégradation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

CLASSIFICATION DES DÉCHETS			
CATÉGORIES		TYPE DE DÉCHETS	
1- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		Déchets ménagers et assimilés : - déchets provenant des activités de ménage, de restauration, de construction, de démolition, de jardinage ; - déchets produits par l'administration,...	
	2a	Déchets anatomiques humains et animaux : Parties du corps, tissus, organes humains, cadavres d'animaux,...	
2- Déchets Médicaux Infectieux (DMI)	2b	Déchets non anatomiques	
		Objets piquants, coupants, tranchants : Seringue + aiguille, lames de bistouri, ampoules cassées,...	
		Déchets liquides : sang et autres liquides biologiques, eaux usées,...	
		Autres déchets non anatomiques infectieux : - matériels de soins médicaux, chirurgicaux et obstétricaux jetables ou non, en contact avec un agent infectieux provenant de soins médicaux, - vaccins inutilisables de souches vivantes, - cultures d'agents infectieux et produits de manipulation génétique...	
3- Déchets Médicaux Non Infectieux (DMNI)	3a	Déchets pharmaceutiques : - médicaments, - vaccins inutilisés ou périmés,...	
	3b	Déchets chimiques : - produits pour analyse de labo ; - déchets d'amalgame ; - produits pour le développement de films de radiologie,...	

DIÉTÉTIQUE : ÉQUILIBRE DE LA RATION ALIMENTAIRE Par Dr. DIABAGATÉ, Nutritionniste

Équilibre de la ration alimentaire

La fonction première de l'alimentation est de maintenir l'organisme en bonne santé. Il est donc nécessaire d'apporter chaque jour la quantité et la qualité d'aliments dont le corps a besoin pour son bon fonctionnement. Aucun aliment n'a en lui la totalité des nutriments indispensables à notre organisme. À nous d'équilibrer donc notre alimentation tout en conservant le plaisir de manger.

La Pyramide alimentaire

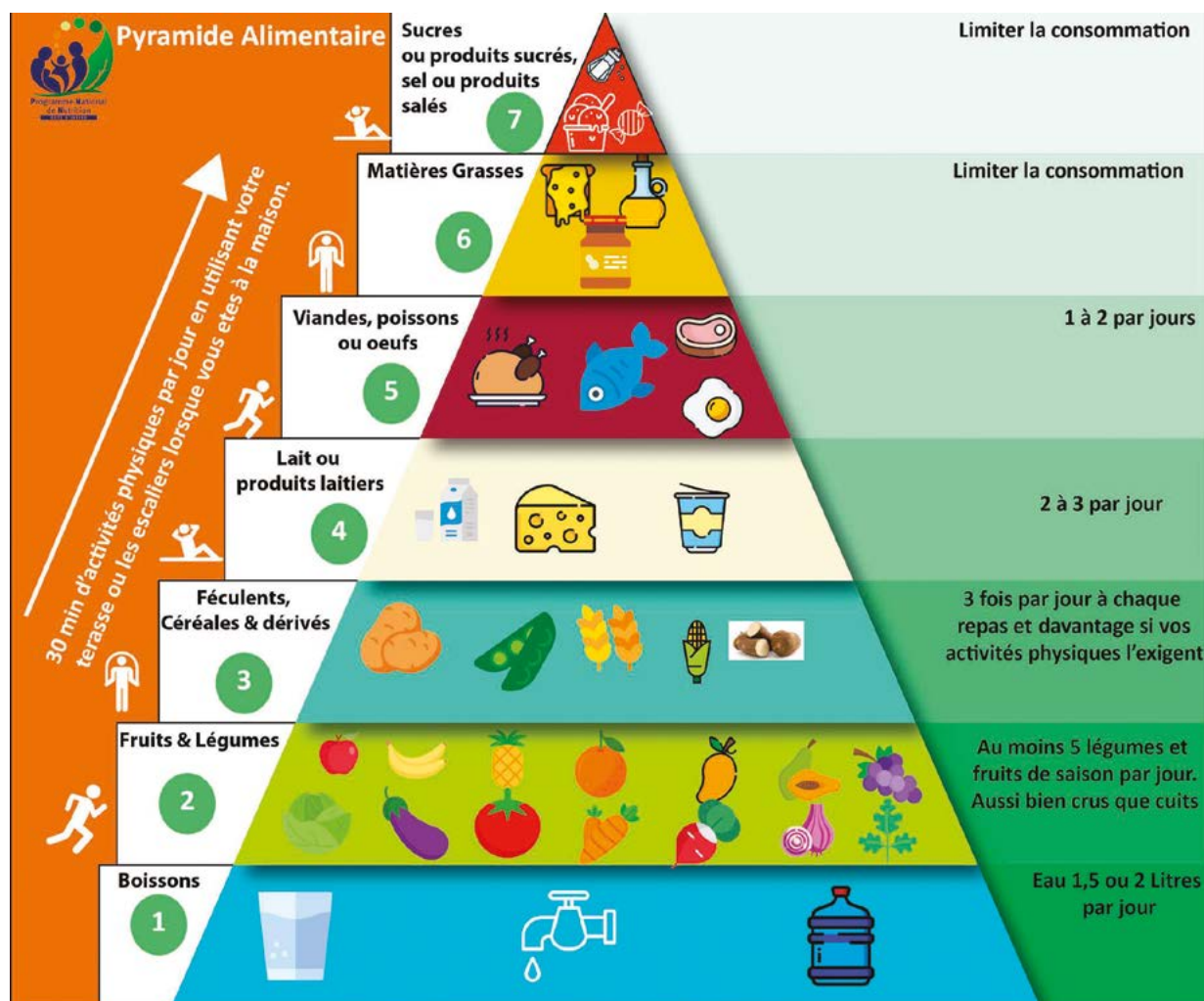
Le principe de «la pyramide alimentaire» est simple et illustre bien l'alimentation équilibrée. «Les briques» de l'édifice sont les groupes d'aliments dans lesquels il faut puiser quotidiennement pour assurer la couverture en matières nutritives.

Cette pyramide exprime les fréquences de consommation des groupes d'aliments au cours de la journée pour une alimentation équilibrée. Elle s'adresse à toutes les personnes en bonne santé, à partir de l'âge de 2 ans.

Comment lire et interpréter la Pyramide ?

La pyramide se lit du bas vers le haut. Les aliments à la base doivent être consommés quotidiennement avec une plus grande fréquence et en plus grande quantité. Plus l'on avance vers le sommet de la pyramide, plus la fréquence et les quantités d'aliments doivent être réduites, voire consommés occasionnellement pour certains.

La présence du bonhomme sur la pyramide traduit le besoin de pratiquer une activité physique afin d'éviter le surpoids et l'obésité dus à l'alimentation et obtenir un bénéfice sur la santé.



Comment consommer les différents types d'aliments ?

EAU : à consommer abondamment 1,5 à 2 litres par jour

Notre corps a besoin d'eau. Il ne faut pas boire seulement pendant les repas. Il faut boire sans attendre d'avoir soif ; quand on ressent la soif, c'est que notre corps est en manque. Il est conseillé d'avoir toujours une bouteille d'eau avec soi pour mieux surveiller sa consommation quotidienne.

FRUITS ET LÉGUMES : au moins 5 par jour

Aliments protecteurs, ils doivent être consommés à chaque repas et en cas de petit creux. Pour les fruits, il est préférable de les consommer en entier plutôt qu'en jus. Il faut consommer au moins 3 légumes et 2 fruits par jour et varier les couleurs.

FÉCULENTS, CÉRÉALES ET DÉRIVÉS : 3 fois par jour, à chaque repas

Ce groupe d'aliments doit être présent à chacun des trois principaux repas et davantage si nos activités physiques l'exigent. Privilégier, quand c'est possible, les produits céréaliers complets (pain, riz, pâtes alimentaires ...) ou semi-complets.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS : 2 à 3 fois par jour

Source importante de calcium essentiel à la construction du tissu osseux et à son entretien, ils doivent être consommés au moins deux fois par jour selon l'âge. Le lait écrémé et les yaourts allégés, moins riches en graisse, sont à privilégier.

VIANDES, POISSONS ET ŒUFS : 1 à 2 fois par jour

Il faut privilégier le poisson et la volaille à la viande rouge.

MATIÈRES GRASSES : limiter leur consommation

La quantité de matières grasses, surtout le type de gras consommés, peut nuire à la santé. Les sources d'apport doivent être variées. Qu'elles soient d'origine animale (graisses) ou végétale (huiles), elles contiennent différents types d'acides gras. Les acides gras saturés en excès (beurre, crème fraîche, viande grasse, les pâtisseries, les fritures...) favorisent les maladies cardiovasculaires. Par contre, le poisson, notamment les maquereaux, sardines, saumons, harengs (mangne)..., apportent des matières grasses essentielles comme les Oméga 3, dont le rôle protecteur sur le système cardiovasculaire est reconnu.

SUCRE OU PRODUITS SUCRÉS : limiter leur consommation

Ils fournissent des calories et peu d'éléments nutritifs. Consommés en excès, ils participent à la prise de poids, au développement d'un diabète... Si vous aimez terminer vos repas sur une note sucrée, préférez prendre un fruit qui, au-delà des sucres naturellement présents dans sa composition, contient des fibres et des vitamines.

SEL : une consommation à limiter, mais pas à supprimer

Une consommation excessive de sel favorise la rétention d'eau et l'hypertension. Il est conseillé de saler les repas en fin de cuisson. L'OMS recommande aux adultes de ne pas consommer plus de 5 g de sel par jour, soit une petite cuillère rase. Pour les enfants, la recommandation est encore plus faible : 2 g de sel par jour.

NB : Il n'y a pas vraiment de bons ou de mauvais aliments et aucun n'est interdit. Certains sont à privilégier et d'autres à limiter ; chaque famille d'aliments a sa place dans votre menu.





Dr. DIABATÉ Moussa
Directeur Général



Prof. KACOU N'DOUBA Adèle
Directrice Médicale et Scientifique



M. SANOGO Moussa
Directeur des Affaires Financières



Dr. BENIE Henri Michel
Directeur des
Ressources Humaines



Mme TOURE KPAMTCHA Odile
Directrice Technique



Mme DIALLO Safeta
Directrice des Soins Infirmiers,
Maternels et Médicotechniques



Prof. MAHASSADI
Sous-Directeur de la
Recherche, de la Formation,
et de l'Innovation



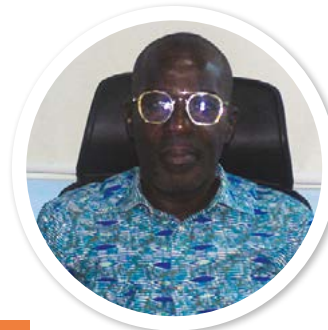
**Mme SOHOUA née HOUÉNOU
Nicole Evelyne**
Sous-Directrice des Soins
Infirmiers et Maternels



Dr. N'DRI Arlette
Sous-Directrice de la
Prévention et du Contrôle de
l'Infection



Dr. ABOU Annabelle
Sous-Directrice de
l'Information Médicale



**M. N'GORAN Kouassi
Blandin**
Sous-Directeur des Soins
Médicotechniques



M. KOUAKOU Hyacinthe
 Chef du Service d'Audit, de
 l'Evaluation et du Contrôle
 Interne



M. MESSOU Anoï
 Chef du Service Juridique et
 du Contentieux



M. KOUAKOU Paulin
 Chef du Service Qualité et Sécurité
 des Soins et Service de Santé



M. ATTA Kouamé
 Sous-Directeur du Budget
 et des Financières



Mme ELLEINGAND Laurence
 Sous-Directrice de l'Accueil, de
 l'Orientation, de l'Admission et
 de la Facturation



M. GBAO Romuald
 Sous-Directeur de la
 Programmation et du
 Contrôle des Effectifs



Mme ACHY Constance
 Sous-Directrice de la
 Planification et de la Gestion
 des carrières



M. KOFFI Yao Théodore
 Sous-Directeur du
 Patrimoine et de la
 Maintenance



M. N'GUESSAN Rufin
 Sous-Directeur de l'Informatique
 et de la Technologie de
 l'Information



Prof. KACOU N'DOUBA Adèle
Chef du Service de Biologie
médicale



Prof. COULIBALY Ali
Chef du Service d'Imagerie
Médicale



Prof. ALLOH Daniel
Chef du Service de Médecine
Physique et de Réadaptation



Prof. BINAN Yves
Chef du Service de Médecine
Interne et Gériatrie



Prof. TRAORE Alidou
Chef du Service d'Orthopédie,
Traumatologie et
Chirurgie Plastique



Prof. KOUASSI Yao Mathias
Chef du Service de Médecine
du Travail et Pathologies
Professionnelles



Prof. ADJOBY Roland
Chef du Service de Gynécologie
et Obstétrique



Prof. AZAGOH-KOUADIO Richard
Chef par intérim du Service de Pédiatrie
Médicale et Spécialités



Prof. AYE Denis
Chef du Service
d'Anesthésie-réanimation



Dr. KACOU Alain
Chef par intérim du Service de
Pharmacie

CARNET ROSE

Vous avez vécu des événements heureux (naissances ou mariages) ? Partagez votre joie avec tout le personnel du CHU en nous envoyant les photos et la description du fait qui marque votre vie à : info@chuangre.ci



Le 10 août 2024,
COULIBALY Djénéba, Technicienne en
Communication à la Direction des Affaires
Financières, a dit "oui", à M. SAMAKE
Kader, à la Main de Cocody.



ABOA N'Guibah Evelynne,
Technicienne Supérieure en
Informatique, est devenue Madame
LOGNON, le 14 août 2024, à la Mairie
de Cocody.



JE SUIS BARIMA
KOUADIO IRIE CHRIS GARTI,
NÉ LE 18 NOVEMBRE 2024.
JE SUIS LE FILS DE BARIMA
KOUASSI MODESTE, TSS
BIOMÉDICAL À LA DIRECTION
TECHNIQUE.



MOI, C'EST ADJA LATIFA,
NÉE LE 29 OCTOBRE
2024. FILLE DE BAMBA
NÉE COULIBALY MAIOUMA,
ASSISTANTE COMPTABLE À
LA DAF.

JE M'APPELLE
ADJEI SAINTE-CROIX. JE
SUIS LÀ DEPUIS LE 13 AOÛT
2024. JE SUIS LE FILS DE
ADJEI ADAMS NICAISE,
CHEF DU SERVICE
ÉCONOMIQUE.





CONNEXION
→ SANTE ←

Journal interne du CHU d'Angré

LE JOURNAL DU CHU D'ANGRÉ PARAÎT CHAQUE SEMESTRE.

**CETTE PUBLICATION APPARTIENT À TOUS LES AGENTS
DE L'ÉTABLISSEMENT ET TOUS PEUVENT
CONTRIBUER À SA PARUTION
EN CONTACTANT LE SERVICE DE COMMUNICATION
(POSTE 150).**